



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

Membres en exercice	44	Délibération n°07/05/2026/18
Présents	38	Objet : Désignation des représentants de la
Pouvoirs	06	Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Votants	44	(CCPD) au sein de l'Assemblée générale de
		l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne
		Franche-Comté (EPF DBFC)

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, les statuts en vigueur de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF DBFC) (jointés en annexe),

Vu, le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) au sein de l'Assemblée générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF BFC),

Chaque EPCI, membre de l'établissement est représenté à l'assemblée générale par un délégué au moins, puis, en fonction de la population de son ressort territorial, par autant de délégués que de tranches (arrondies à l'entier supérieur) de population de 25 000 habitants au-delà de 25 000 habitants. Ce qui représente 1 délégué pour la CCPD.

Chaque collectivité membre peut désigner des délégués suppléants dans la limite du nombre de délégués titulaires dont elle dispose.

Considérant les candidatures suivantes :

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre COLOMBERT	Benjamin BONIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCÈDE, au scrutin secret, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF BFC),
- PRÉCISE les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du au sein de l'Assemblée générale de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF BFC) :

Titulaire	Suppléant
Jean-Pierre COLOMBERT	Benjamin BONIN

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER